



Maïs sucré

Avertissement No 01 – 27 mai 2014

- Ver-gris noir : captures élevées de papillons. Surveillez les champs à risque.

VER-GRIS NOIR

État de la situation

Les pièges à phéromone installés par le RAP Grandes cultures ont capturé un grand nombre de papillons du ver-gris noir. Les captures dépassent le seuil d'alerte de 15 papillons par piège par semaine dans toutes les régions où il y a du piégeage. Jusqu'à maintenant, un seul cas de dommage de ver-gris noir a été rapporté dans du maïs de grande culture dans Lanaudière.

En Montérégie, les captures intensives de papillons du ver-gris noir ont débuté dès le début de mai, dans le secteur de Napierville. Dans Lanaudière, les captures intensives ont commencé entre le début et la mi-mai. Dans les autres régions où des pièges ont été installés (Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Estrie, Laurentides et Mauricie), les captures intensives ont débuté à la mi-mai.

Selon ces données de captures et les données météo qui ont suivi les captures, nous estimons que le dépistage des larves au champ devrait s'amorcer dès maintenant (fin mai) pour les Basses-Laurentides, Lanaudière et la Montérégie. Pour les autres régions, le dépistage devrait débuter au début de juin.

Dépistage des larves au champ

Les larves sont surtout actives en début de soirée et durant la nuit. Si vous dépistez en plein jour, recherchez les plants flétris, grignotés ou coupés et creusez dans le sol jusqu'à environ 10 à 12 cm à la base de ces plants pour trouver les larves. Les larves peuvent aussi se trouver sous des résidus de culture.

Rappelons que des captures de papillons du ver-gris noir ne signifient pas nécessairement que de fortes populations de larves seront présentes. Il faut en effet que les conditions d'accouplement et de ponte soient favorables à l'insecte. L'important est de commencer le dépistage des champs à risque au bon moment.



Dommages de larves du ver-gris noir sur plants de maïs

De gauche à droite : plant flétrti, plant grignoté, plant coupé

Crédits photographiques : B. Duval, MAPAQ (photos de gauche et de droite); Financière agricole du Québec (photo du centre)

Quels champs sont à surveiller?

- Les champs qui présentaient des mauvaises herbes au moment de la ponte du ver-gris noir (peu après le début des captures de papillons) et qui ont été désherbés dernièrement. Ceci s'applique pour les champs déjà semés. Pour les champs qui ne sont pas encore semés, un désherbage avant le semis réduira les risques d'infestations.
- Les champs semés tardivement (les larves ont plus de facilité à couper les jeunes plants de maïs, soit les plants de 1 à 5 feuilles).
- Les champs bordés d'une prairie ou d'un pâturage.

Intervention avec un insecticide

Pour connaître les insecticides homologués contre les vers gris dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information « [Insecticides et fongicides homologués dans la culture du maïs sucré en 2014](#) ».

Voici des éléments importants à prendre en considération avant de décider d'intervenir ou non avec un insecticide :

- À partir du stade 6 feuilles, le maïs est beaucoup moins vulnérable aux vers gris.
- Lorsque les larves ont atteint une longueur de 2,5 à 4 cm (1 à 1,5 po), elles sont plus difficiles à contrôler avec un insecticide. De plus, après ce stade, elles cesseront bientôt de s'alimenter et se prépareront à la pupaison.
- Un traitement insecticide devrait être fait en début de soirée, lorsque les larves s'alimentent activement.

Aucun seuil d'intervention économique spécifique au Québec n'a été développé. À titre d'information, dans certains États américains, il est recommandé d'intervenir lorsque 2 à 5 % des plants de maïs présentent des dommages (le seuil de 2 % s'applique lorsque les larves sont petites alors que le seuil de 5 % s'applique lorsque les larves sont plus grosses). Rappelons qu'il serait inutile de traiter si les plants de maïs ont plus 5-6 feuilles et que les larves du ver-gris ont une longueur moyenne de plus de 4 cm (1,5 po).

Pour plus d'information

- Bulletin d'information du RAP Grandes cultures intitulé « [Le ver-gris noir : biologie, dépistage et stratégie d'intervention](#) ».
- Le [dernier avertissement](#) 2014 du RAP Grandes cultures à ce sujet.
- Les pages 54 et 55 du guide « [Les insectes nuisibles et utiles du maïs sucré](#) ».
- Le site Internet du ministère de l'Agriculture de l'Ontario (MAAARO) comporte plusieurs autres informations sur les vers gris (incluant le ver-gris noir) comme ravageurs du maïs sucré. [Cliquez ici](#) pour en savoir plus.

Texte rédigé avec la collaboration de :

Katia Colton-Gagnon, CÉROM, avertisseuse du RAP Grandes cultures

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome – Avertisseuse
Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
Téléphone : 819 293-8255, poste 4432
Courriel : brigitte.duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome – Avertisseur
Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
Téléphone : 819 371-6761, poste 4612
Courriel : pierrot.ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Louise Thériault, agronome, Marie-France Asselin et Cindy Ouellet, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document :
Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 01 – Maïs sucré – 27 mai 2014